LIEU	DATE
HEC Montréal, 18 h 30 **Salle Banque CIBC** **Pavillon Côte-Ste-Catherine** **3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine**	**24 FÉVRIER 2016**
WEBCONFÉRENCE, 18 h 30 **Site Web de l'A.P.E.S. (diffusion en direct)** : www.apesquebec.org	

Soirée et webdiffusion réservées exclusivement
aux **MEMBRES ACTIFS** et aux **MEMBRES RÉSIDENTS** de l'A.P.E.S.

Assistez aux conférences :

EN PERSONNE, **HEC Montréal – Pavillon Côte-Ste-Catherine, salle Banque CIBC**
3000, chemin Côte-Ste-Catherine

OU

EN DIRECT, par webconférence, le mercredi 24 février 2016*

OU

EN DIFFÉRÉ, par webdiffusion, à la fin du mois de mars 2016 sur le site Web de l'A.P.E.S.

*** Vous serez informé par courriel de la procédure pour joindre la webconférence**

Les **soirées de formation et de développement** de l'A.P.E.S. sont offertes sans frais aux membres actifs et aux membres résidents de l'A.P.E.S. grâce à une enveloppe budgétaire du MSSS réservée à la formation et au développement dans le cadre de l'Entente de travail négociée par l'A.P.E.S.

Les conférenciers

Dr Martin Arata est président-directeur général de l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec

Mme Guylaine Bertrand est pharmacienne et chef du Service d'accompagnement à la Direction des services professionnels de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Mme Nathalie Marceau est pharmacienne et conseillère professionnelle à l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

LIEU	DATE
HEC Montréal, 18 h 30 **Salle Banque CIBC** **Pavillon Côte-Ste-Catherine** **3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine**	**24 FÉVRIER 2016**
WEBCONFÉRENCE, 18 h 30 **Site Web de l'A.P.E.S. (diffusion en direct)** : www.apesquebec.org	

Mercredi 24 février 2016

18 h 15 **Accueil**

18 h 30 **Introduction, présentation des notions élémentaires et des nouvelles activités du pharmacien**

19 h 00 **Implantation du cadre de la loi, plans d'implantation et de communication**

19 h 30 **période de questions**

20 h 00 **Fin de la conférence**

Objectifs :

- Présenter les particularités propres à l'application de la *Loi 41* en établissement de santé
- Suggérer une démarche pour favoriser son implantation
- Outiller les départements de pharmacie et les CMDP pour une implantation réussie de la *Loi 41* en établissement de santé

Renseignements

Les présentations des conférenciers seront disponibles sur le site Web de l'A.P.E.S. à compter du 22 février 2016 dans l'Espace membres du site Web de l'A.P.E.S. sous l'onglet Événement. La conférence sera disponible à la fin du mois de mars 2016 en webdiffusion sur le site de l'A.P.E.S., sous l'onglet Formation → Activités d'autoapprentissage.

N'oubliez pas d'**imprimer** ou de **télécharger** sur votre portable la **présentation des conférenciers avant de vous présenter à la formation**. Aucune copie des présentations ne sera remise sur place.

L'Ordre des pharmaciens du Québec accordera des unités de formation continue (UFC) aux pharmaciens qui auront assisté en personne ou en webconférence en direct à l'ensemble de cette formation.